



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20191209-BUR-AG-19-076-  
DE  
Date de télétransmission : 08/01/2020  
Date de réception préfecture : 08/01/2020

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Bureau du 9 décembre 2019

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché n° 190027DAG – Marché de fournitures de bureau, papier d'impression, enveloppes et imprimés – Lot N°2 papier d'impression**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**PRESENTS** : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGO.

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7  
  
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 9 décembre 2019

**OBJET : Attribution du marché n° 190027DAG – Marché de fournitures de bureau, papier d'impression, enveloppes et imprimés – Lot N°2 papier d'impression**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du CCP 2019 ;

Vu le décret N°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2016 qui délègue compétence au Bureau pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

Vu le rapport d'analyse des offres et son annexe, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**  
**(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché n°190027DAG, décomposé en trois lots, ayant pour objet l'acquisition de :

- Lot 1 - fournitures de bureau,
- Lot 2 - papier d'impression,
- Lot 3 - enveloppes et imprimés.

Bureau du 9 décembre 2019

**OBJET : Attribution du marché n° 190027DAG – Marché de fournitures de bureau, papier d'impression, enveloppes et imprimés – Lot N°2 papier d'impression**

### ATTRIBUE

Le lot 2 – papier d'impression du marché correspondant à la SARL DUCLOT Bureautique, sise Centre commercial le Polygone « Espace Buro » Montesorro - 20600 BASTIA (SIRET n°390 994 267 000 24) pour un montant minimum de deux mille cinq cents euros hors taxes (2 500 € HT) et un montant maximum de sept mille euros hors taxes (7 000 € HT), pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois ;

### AUTORISE

Le Président à signer ledit marché ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 08 JAN 2020  
et publication ou notification  
du 08 JAN 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MC RAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*